Case
FRC
1933

CONFESSION

DE L'ANNÉE 1790.

Au révérend pere Chabroud, grand pénitencier du manege, & dégraiſſeur ordinaire de la maiſon d'Orléans.

Mon pere, je viens devant vous
Avec une âme repentante,
Me confeſſer à vos genoux
D'avoir été trop indulgente,
Pour *d'Orléans* & *cœtera*,
Dirai-je mon *meâ culpâ*.

Chanſon civico-nationale.

L'an du ſchiſme & de la perſécution.

MJW 3746

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

CONFESSION DE L'ANNÉE 1790.

Le 29 décembre dernier, l'année 1790 reſſentit dans le bas-ventre des douleurs très-aiguës, & une colique épouvantable ſe déclara par les tranchées les plus douloureuſes; une fièvre inflammatoire vint renforcer le mal, de maniere que l'année 1790 ſe trouvoit dans l'état le plus allarmant: mademoiſelle la ſemaine de Noël, ſa fille, vivement affectée de la maladie de ſa mere, députa le 14 juillet ſon couſin, vers M. Guillotin, pour le prier de venir en toute diligence adminiſtrer à ſa mere les ſecours de ſon art. Le pharmacopole étoit alors occupé au comité de ſalubrité, à préparer à l'eſprit de Garat, dans un alambic d'aſſignats, une portion lénitive propre à guérir un honorable membre de l'écume de la rage que des gens ineptes dans le métier avoient pri

pour des *bouillons patriotiques*. M. Guillotin, dans un beau mouvement de philantropie, quitte le comité de salubrité, & vole chez madame l'année 1790, qui gissoit sur un lit de douleur. Le médecin national interroge le pouls de la malade, le trouve altéré, & opine que la patiente est à-peu-près aussi avancée que le royaume de France, c'est-à-dire, bien près de sa dissolution. Néanmoins pour faire les choses dans les regles médicinales, il ordonne à Barnave, son premier garçon, de lui ouvrir la veine, & à Villette, son garçon rétroactif, de lui administrer un clystere, le plus proprement possible; cela fait, le cher docteur, sort, monte dans son caba, & court chez la bonne de Philippe le Blanc, où une société dans le sens de la révolution, l'attendoit pour faire la lecture de la feuille villageoise.

La saignée Barnavocrate, & le clystere boug..... patriotique du pere Villette n'amenderent pas le sort de madame l'année 1790, & le 30 décembre sa santé se trouvoit dans un dépérissement qui ne laissoit plus d'espérances; prête d'aller rendre compte à l'être suprême de ses actions, elle demande un prêtre pour lui faire sa confession. On n'en

trouve point, parce qu'ils avoient tous pris la fuite, craignant d'être aſſaſſinés juſques ſur les marches de l'autel par le bon peuple, pour ne point vouloir aller contre leurs conſciences & faire ſchiſme, en prétant le ſerment civique.

Faute de prêtre, on eut recours à M. Chabroud, grand pénitencier du manege : le dégraiſſeur national eut bien de la peine à venir, parce que madame l'année 1790 n'avoit pas, comme Philippe le Blanc, ſoixante mille francs à lui avancer en don patriotique, pour lui adminiſtrer une abſolution pleine & entiere; cependant, après qu'on lui eut fait obſerver que l'année 1790 avoit toujours marché dans les ſentiers de la révolution, il ſe décida & ſe rendit chez elle, armé de ſes broſſes & de ſon décrotoire.

Les parens de madame l'année 1790 firent l'accueil le plus gracieux au révérend pere Chabroud, & par diſcrétion ſe retirerent, le laiſſant ſeul avec la malade.

Après les premiers complimens de condoléance qui ſont d'uſage en pareil cas, le pere Chabroud s'avança près du lit de la patiente, en s'aſſeyant dans un fauteuil de maroquin rouge; & ſe mit en devoir d'écouter ſa confeſſion, ce qu'elle fit en ces termes :

Au nom de la nation, de la conſtitution, & de l'aſſemblée nationale.

Mon pere béniſſez-moi, car j'ai péché.

Je me confeſſe à l'aſſemblée nationale toute puiſſante, à la bienheureuſe conſtitution, toujours vierge, à ſaint Lameth le dévaſtateur, à ſaint Mirabeau, aux apôtres, ſaint Pelletier & ſaint Regnier, à tous les députés patriotes, & à vous mon pere, parce que j'ai péché, par penſées, par paroles, par actions & par omiſſion; c'eſt ma faute, c'eſt ma faute, c'eſt ma très-grande; faute c'eſt pourquoi je ſupplie la bienheureuſe conſtitution, & vous mon pere, de prier pour moi l'aſſemblée nationale, toute puiſſante, qu'elle m'accorde le pardon, l'abſolution, la rémiſſion, le blanchiſſage, le récurage & le dégraiſſage de mes péchés, ainſi qu'elle en a uſé d'après votre *impayable rapport*, en l'endroit de Philippe le Blanc. Ainſi-ſoit-il.

LE PERE CHABROUD.

Que l'eſprit ſaint qui dicte les ſublimes productions des Carra, Marat, Garat, vous

éclaire, & dissipe les nuages qui pourroient obscurcir votre raison; parlez, je vous écoute.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, l'année 1572, ma deux cent seizième bisaïeule qui vit le massacre de la S. Barthélemy & toutes les horreurs que le fanatisme fit commettre, ne fut pas une si grande péchereſſe que moi devant le seigneur; dans le délire phrénétique qui m'agitoit, j'ai tout osé, meurtres, brigandages, assassinats, incendies, dévastations, schisme, parjure, régicide, *omne fas & nefas*, rien ne m'a été étranger. J'ai par une infâme métamorphose, changé les crimes en vertus, & les vertus en crimes. Des coquins, des brigands, des scélérats que le bourreau auroit dû rouer en place de greve, eh bien, je les ai préconisés divinisé, & par mes soins, ils ont trouvé un apothéose là où ils n'auroient dû rencontrer qu'un échafaud; tout ce que l'enfer a vomi....

LE PERE CHABROUD.

Tout doux, mon enfant, votre imagination échauffée vous présente des monstres par-tout,

& votre conſcience trop timorée vous fait beaucoup plus coupable que vous ne l'êtes. Vous vous accuſez d'avoir commis des meurtres, des brigandages, des incendies; ces actions iſolées ſeroient certainement un grand crime; mais dans un temps de révolution, la liberté ſanctifie tout, juſques aux forfaits qui, au premier coup d'œil, mériteroient la corde; d'ailleurs, ma chere enfant, ſi vous vous étiez donné la peine de lire le journal de Paris ſi lumineuſement rédigé par mon ami Garat, il vous auroit prouvé que ce ſont les ariſtocrates qui ont brûlé leurs châteaux, dévaſté leurs poſſeſſions, & ſe ſont eux-mêmes égorgés pour faire niche aux patriotes, & retarder le grand œuvre de la conſtitution.

Quant au ſchiſme, j'ignore ce que vous entendez par ce mot ultramontain : vous voulez ſans doute parler de notre décret qui *invite* les eccléſiaſtiques à prêter leur ſerment civique, & faute de preſtation, les prive de leurs ſubſiſtances, & les met dans l'alternative de mourir de faim ou d'aller contre leurs conſcience; dans ceci, ma chere enfant, il n'y a pas matière au plus léger péché véniel; je pourrois, pour tranquilliſer votre conſcience,

vous citer Eſcobar, le pere Fauchet, Dinouart, Macquer, le pere Dumouchel, l'ampliſſimè recteur de la benoîte univerſité de Paris, l'abbé Noël, l'évêque d'Autun, les abbés Grégoire, Goutte, &c. tous profonds théologiens qui ſont d'avis que l'aſſemblée nationale, dans ſa ſouveraineté, peut ſéparer les membres de l'égliſe de leur chef, admettre un principe contraire à la foi, en s'immiſçant, en ſa qualité de puiſſance temporelle, de changer la diſcipline eccléſiaſtique, propager les ſyſtêmes irréligieux, & donner lieu à la profanation des ſaints lieux. Cette maniere d'agir, ont dit les prélats ariſtocrates, a tous les traits qui diſtinguent le ſchiſme, l'héréſie & l'impiété; & pour ſoutenir leur dire, ils nous ont inondé d'un déluge de mandemens, de lettres paſtorales renforcés du texte grec & latin, des Ambroiſe, des Auguſtin, des Chryſoſtôme, des Cirille, des Athanaſe & autres pères de l'égliſe que je n'ai pas l'honneur de connoître; M. Camus, au nom du comité eccléſiaſtique, devoit répondre à cette nuée de mandemens, & prouver que les peres de l'égliſe prévoyant la révolution qui devoit un jour régénérer la France, avoient eux-mêmes écrit à deſſein des phraſes inconſ-

titutionelles pour ménager un faux-fuyant aux prêtres qui, dans le dix-huitieme ſiecle, ne voudroient pas prêter leur ſerment civique ; & qu'au reſte, on ne devoit pas ajouter foi à leurs écrits, parce qu'il eſt notoire qu'ils ſont tous rendoublés d'ariſtocratie ; telle étoit la tâche que M. Camus s'étoit impoſé ; mais des occupations plus importantes l'ont diſtrait de ce travail, & les prélats triomphoient en voyant qu'on ne réfutoit pas leur doctrine, qu'ils prétendoient tirer des apôtres ; mais leur triomphe n'a pas été de longue durée, car faute de pouvoir leur donner de bonnes raiſons, nous avons ſoudoyé un ramas d'écrivailleurs patriotes qui ont égaré l'eſprit du peuple, & par leurs ſavantes manœuvres, ils ont remué le fond boueux de la populace, & ſont parvenus à ameuter & ſoulever les brebis contre leurs paſteurs, au point que quelques-uns de ceux-ci ont manqué d'être égorgés, & ils n'ont dû leur ſalut qu'au zele des honnêtes gens qui ont ſouſtrait des victimes à la rage carnaciere de la populace.

Je le vois bien, ma chere enfant, vous vous êtes laiſſée ſéduire par les ſophiſmes des ariſtocrates, & vous avez eu la foibleſſe de ne voir du mal, là où il n'y a que le civiſme

de la vertu, ces ariſtocrates dans leur marche artificieuſe, vous ont ſans doute dit que l'aſſemblée nationale ſurpaſſoit en cruauté & férocité les tyrans de l'ancienne Rome, qui firent périr dans les tortures les premiers apôtres du chriſtianiſme; que Néron n'étoit qu'un petit garçon vis-à-vis M. Barnave, Caligula un agneau vis-à-vis M. Camus, Dioclétien une colombe vis-à-vis M. de Lameth le dévaſtateur; ces empereurs, vous ont-ils ajouté, permettoient au moins les plaintes & les ſoupirs à ceux qu'ils torturoient, au lieu que l'aſſemblée, plus réfléchie dans ſa barbarie, commence par dépouiller le clergé, le livre enſuite à la dériſion & aux inſultes de la populace, ſalarie des aſſaſſins pour l'égorger, & pour comble d'horreur, punit leurs plaintes comme des crimes de lèſe-nation, & force leur conſcience le poignard à la main.

Tout cela, ma chere enfant, n'eſt que pure déclamation; nous ne voulons que le bien des prêtres, & les ramener par la douceur à la pratique des vertus primitives du chriſtianiſme; j'ai été bien aiſe de vous donner ces petits éclairciſſemens pour détruire vos ſcrupules, & pour que vous ne vous reprochiez pas comme un crime d'avoir donné lieu aux moyens pacifi-

ques dont on se sert pour faire marcher le ci-devant clergé dans le sens de la révolution.

Je passe maintenant au parjure. C'est là où je vous attends. J'apperçois d'ici les ruses des aristocrates qui vous ont *travaillé* (1). Sans doute ils vous ont fait lire Burke, Calonne, Royou, Pelletier, Gauthier, & autres chevaliers de l'aristocratie. Vous avez cru bonnement, d'après leurs assertions, qu'il y avoit parjure, lorsqu'un mandataire violoit son serment, & outre-passoit les pouvoirs qu'il avoit reçu de ses commettans. Vieilles maximes, morale surannée qui étoit bonne pour nos bons ancêtres; mais nous, à qui la révolution a donné de nouvelles vertus, il nous faut une doctrine plus brillante, plus commode. Pour vous mettre au courant, lisez la métaphysique constitutionelle de l'abbé Sieyes, & la théorie du serment de l'évêque

---

(1) *Expression noble du curé de Sergy. Ce respectable curé qui brigue le fauteuil de l'académie, & la crosse d'un évêque, a fait son serment civique, parce que MM. le maire, le garde-des-sceaux & l'évêque d'Autun, lui ont promis le premier évêché vacant.*

d'Autun, ouvrage profond, dans lequel ce vertueux prélat prouve juſqu'à la démonſtration, qu'il eſt des cas où un patriote peut violer ſon ſerment ſans être parjure, & qu'un mandataire peut ſe jouer de ſes mandats, & envoyer faire f..... ſes commettans. Quant au crime de régicide dont vous vous accuſez, il eſt fort facile de lever les ſcrupules qui vous inquiétent. Vous voulez, ſans doute, parler des glorieuſes journées des 5 & 6 octobre, journées qui ont vu le triomphe du patriotiſme ſur l'ariſtocratie ; journées où nos freres d'armes de Paris & de Verſailles ſe ſont couverts de gloire en aſſaſſinant les gardes-du-corps, où Philippe-le-Blanc promenoit ſon égalité au milieu des brigands & des gourgandines de la halle ; journées enfin où Mirabeau, le ſabre ſous le bras, s'eſcrimoit en Charles XII, exerçoit ſa vaillance, & préludoit ainſi à l'honneur de commander un jour le bataillon de la ſection-Grange-Bateliere. Les ſuites de cette exploſion de patriotiſme, loin d'être regardées comme un crime, ne doivent être conſidérées que comme un héroïſme civique, & s'il vous reſtoit encore quelques ſcrupules, liſez mon excellent rapport, ce chef-d'œuvre divin où je prouve que les deux

plus grands scélérats du royaume sont des hommes d'une probité reconnue, où je démontre jusqu'à l'évidence que les plus grands forfaits peuvent être excusés lorsque c'est le patriotisme qui les a fait commettre.

Il est beau, sans doute, d'avouer ses fautes, & de s'en repentir; mais il ne faut pas qu'un zele mal entendu vous fasse prendre une *belle* action pour une *vilaine*, & une *bonne* action pour une *mauvaise*. Vous auriez dû vous mettre au fait de toutes ces distinctions; je veux bien, ma chere enfant, par amitié pour vous, vous les rendre sensibles par un exemple. M. de Bouillé a fait une *belle* action, en punissant des rebelles, & par ce coup vigoureux, il a sauvé Nancy, la Lorraine & peut-être la France entiere. Les dévastateurs de l'hôtel de Castries ont fait une *bonne* action, parce qu'ils ont puni un aristocrate, & qu'en se conduisant ainsi ils ont rempli le cinquieme commandement des Jacobins, qui dit :

Aristocrate tu poursuivras
Par le fer & le feu seulement.

Je remarque avec douleur qu'il existe en vous un vice radical qui corrompt votre constitution politique; je veux parler de cette pro-

fonde ignorance, où vous êtes des premiers principes qui font la baſe de notre ſyſtême régénérateur, & le tort que vous devez toujours vous reprocher, c'eſt de n'avoir pas aſſez lu nos journaux patriotiques, aſſez fréquenté nos clubs démagogiques; & enfin de ne pas vous être élevée au niveau de la révolution.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, vous me conſolez beaucoup; car, juſqu'à préſent, je vous avouerai que j'avois toujours regardé la dévaſtation de l'hôtel de Caſtries, comme un grand crime, & il me peſoit furieuſement ſur la conſcience. Calculant mes idées ſur le régime ancien, je me diſois: les loix défendent les attroupemens ſéditieux; les loix défendent la dévaſtation, le le vol, le pillage, l'incendie; par conſéquent je ſuis coupable de n'avoir pas empêché les citoyens actifs de la bonne ville de Paris, d'établir le tribunal proviſoire de caſſation dans l'hôtel de Caſtries, mais endoctrinée par vos ſages leçons, je commence à m'appercevoir que ce qu'on appelloit ſageſſe ſous le déſpotiſme, paſſe pour folie ſous le regne de la liberté, & *vice versâ*.

LE PERE CHABROUD.

Courage, mon enfant, vous marchez à grands pas dans le chemin de la révolution, & ſi vous avez le bonheur de guérir de votre maladie, je vous promets de vous introduire dans le ſacré college des Jacobins, & de vous affilier aux 4451 clubs & aſſociations d'amis de la conſtitution. C'eſt dans ces piſcines ſalutaires que vous régénérerez votre être, & qu'aggrégée à cette ſainte école, vous pourrez voir un jour votre nom figurer dans l'hiſtoire, à côté des Ravaillac, des d'Orléans, des Damien, des Robeſpierre, des Cromwel, des Mirabeau, des coupe-têtes, des Barnave, des Cartouches, des Lameth, & autres héros amis de l'égalité, & grands partiſans de la déclaration des droits de l'homme, de l'abbé Sieyes.

Continuez, mon enfant, continuez la confeſſion de vos péchés.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir fait ſortir de deſſous les pavés cette foule inombrable de journaliſtes

journaliſtes qui prenant pour guide le menſonge, vont diſſéminant périodiquement les calomnies les plus atroces, & diſtillent de leur bouche venimeuſe le poiſon dont ils ſont gorgés.

LE PERE CHABROUD.

Vous voulez ſans doute parler, ma chere enfant, de l'Ami du Roi, de la Gazette de Paris, des Actes des Apôtres, du journal de la Cour & de la Ville, de l'Apocalypſe, & autres journaux anti-conſtitutionnels ſalariés par l'ariſtocratie, pour ridiculiſer les opérations de l'aſſemblée nationale, & qui ont eu le mauvais goût & la ſacrilege audace de déchirer mon rapport, qui, au dire des patriotes, peut aller de pair avec la harangue de Cicéron, *pro Milone;* ſi cela eſt ainſi, ma chere enfant, je ne vous diſſimulerai pas que vous n'ayez péché violemment dans le ſens de la révolution, & je ne ſais quelle pénitence aſſez forte pourra expier un délit auſſi grave.

L'ANNÉE 1790.

Hélas! mon pere, ce n'eſt point de ces

journaliſtes que je veux parler, je ſais que ces écrivains aiment leur roi, leur patrie, la religion & le bon ordre, & qu'ils ſont incapables de rien écrire qui ſoit condamné par la raiſon : mais ceux que je vous dénonce, ſont ces barbouilleurs incendiaires qui vendent leur plume à 40 ſols la feuille, pour ſouffler partout le feu & la diviſion. Par exemple, je vous citerai le couple ſcélérat qui rédige *la Chronique de Paris* : l'un eſt un certain abbé Noël, qui, après avoir traîné ſon ignominieuſe exiſtence dans la pouſſiere des claſſes infimes du college de Louis-le-Grand, a quitté la férule pour prendre de la boue avec laquelle il écrit ſa feuille périodique (1). L'autre

(1) *Ce gredin dévoré de jalouſie, a eu l'infâme malignité de calomnier le ſéminaire de Ste. Barbe, & d'accuſer les ſupérieurs de cette maiſon de corrompre la jeuneſſe ; on connoît aſſez cette reſpectable maiſon : on ſait trop bien qu'elle a toujours été l'école du bon goût, des mœurs, de la religion, pour que nous nous abaiſſions juſqu'à relever les atroces calomnies dont le vil journaliſte a voulu noircir cette maiſon, & M. Baduel, ſon digne ſupérieur.* (Note d'un ancien éleve de Sainte-Barbe.)

nommé Millin de Grand'maiſon, a la gloire de deſcendre d'un pere qui a expiré à la potence. Mouchard ſous l'ancien régime, il s'eſt mis au niveau de la révolution, en s'élevant à la dignité de calomniateur. Je vous citerai le fameux *triumlatronat*, Carra, Marat, Garat; je vous citerai un Audouin, ſappeur du diſtrict des Carmes, qui, tous les jours, dans ſon journal, ſappe le bon ſens, la vérité & la raiſon; un la Reignie, voleur des vaſes ſacrés; je vous citerai un Fréron, le plus enragé de la bande, un Briſſot de Warville ..... voilà la horde de brigands que je m'accuſe d'avoir tiré du néant où ils étoient plongés avant la révolution.

LE PERE CHABROUD.

Malheureuſe! qu'avez-vous dit? Quel blaſphême! quel eſt ce délire inconcevable qui vous porte à vouloir renverſer les colonnes de l'édifice de la révolution! Ah! ſi je n'écoutois que les bouillons de mon indignation, & ſi je n'avois pitié de votre démence, je vous abandonnerois à votre mauvais génie, & vous mourriez dans l'impénitence finale: mais comme ma qualité de grand-pénitencier du manege,

m'impose le devoir de travailler à la conversion de tous ; comme l'évangile nous dit qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour la conversion d'un aristocrate, que pour 9999 patriotes qui auroient toujours marché dans le sens de la révolution, je veux bien, par considération civique, vous éclairer dans votre coupable ignorance, & faire rejaillir sur vous un rayon de la liberté. Apprenez donc que ces écrivains respectables, que vous calomniez avec tant d'amertume, sont tous amis de la constitution, membres du club des Jacobins, & démagogues jusqu'à la frénésie : c'est, en un mot, faire leur éloge, & que quiconque s'évertue jusqu'à en dire du mal, devient criminel de lèse-nation au deuxieme chef : c'est un article de foi de notre législation, & qui sera incessamment décrété.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, pardonnez-moi mon ignorance ; c'est elle qui m'a fait pécher. Fille d'une mere qui est née sous le despotisme, il n'est pas surprenant que je l'aie sucée avec le lait des maximes aristocratiques, mais je m'en repens de tout mon cœur : & si le ciel me prête vie,

j'expierai mes erreurs en devenant journaliſte patriote ; mais toujours eſt-il vrai de dire que c'eſt un phénomene que notre révolution, qui a été commencée par des brigands, conſolidée par des parjures, & chantée par des fripons.

LE PERE CHABROUD.

Après.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir inondé la France de libelles, d'avoir attaqué la réputation des perſonnes les plus reſpectables, & d'avoir cauſé une foule de maux par des manœuvres auſſi odieuſes.

LE PERE CHABROUD.

Oui, ma chère enfant, vous êtes bien coupable d'avoir répandu avec profuſion dans tout le royaume, ces libelles incendiaires qui prêchoient aux fidèles le reſpect pour la religion ; aux ſoldats, la fidélité à leur roi ; aux citoyens, l'obéiſſance aux loix & l'amour de l'ordre & de la paix. Quelle tentation infernale vous a donc induit à compoſer cette déclaration de

la minorité de l'assemblée, concernant la religion catholique apostolique, & romaine, cette exposition des principes des évêques de l'assemblée, & enfin tous ces mandemens & lettres pastorales, qui dans un pays libre viennent encore nous parler de religion.

L'ANNÉE 1790.

Je ne sais, mon pere, par quelle fatalité nos opinions différent toujours entr'elles, & pourquoi nos principes sont toujours opposés; jusqu'à présent j'avois regardé les écrits que vous me citez comme des ouvrages capables de prémunir l'esprit des foibles, contre les perfides suggestions de l'impiété, & entretenir dans le cœur des fideles, cette paix & cette tranquillité si souvent recommandées dans l'évangile: par exemple, la déclaration de la minorité de l'assemblée, m'avoit semblé tout-à-fait propre à raffermir dans l'esprit des fideles cette religion si violemment attaquée par les sophismes d'une philosophie vaine & maintenant toute puissante, & j'avois la simplicité de regarder comme libelles, tous ces écrits répandus avec une scandaleuse profusion pour exciter les soldats contre les supérieurs, pour mettre

le poignard de la haîne entre les mains des paiſibles citoyens, & enfin pour affermir le règne de la licence & de l'anarchie dans tout le royaume. Mais aujourd'hui je vois clairement que tous ces événemens, qui jadis auroient attiré l'attention la plus ſévère de la part du deſpotisme, ne ſont qu'une explication & un commentaire tout naturel de la déclaration des droits de l'homme.

LE PERE CHABROUD.

Vous y êtes, mon enfant: tout renverſer, mettre tout ſens deſſus-deſſous, tel eſt notre ſyſtême: il étoit donc néceſſaire, en vertu de l'égalité, que les ſoldats n'obéiſſant plus à leurs officiers, ne les reconnuſſent plus pour leurs ſupérieurs; que les gens pauvres ſe liguaſſent contre les gens riches, pour tâcher de ſe rapprocher d'eux dans la ſecouſſe générale; bref, tout le ſecret de la révolution eſt dans la guerre continuelle que ceux qui n'ont rien, exercent contre ceux qui ont quelque choſe.

L'ANNÉE 1790.

Votre morale auſſi neuve que ſéduiſante,

m'enchante & me surprend encore plus. J'aurois bien quelque chose à vous dire à ce sujet, mais le lieu, les temps ne sont pas favorables: remettons mes réflexions pour une autre jour, si Dieu me prête vie.

LE PERE CHABROUD.

Après.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuse d'avoir laissé subsister cette double inquisition, connue sous le nom de comité des recherches, inquisition qui a causé la mort de l'infortuné Favras, & qui a plongé dans les fers une foule de citoyens, victimes de la calomnie, & en qui l'on vouloit punir, comme crimes, les intentions les plus pures.

LE PERE CHABROUD.

Je vois, avec peine, ma chere enfant, les égaremens de votre esprit & de votre cœur; comme vous partez d'un mauvais principe, les conséquences que vous tirez

ſont néceſſairement fauſſes : le comité des recherches, que vous gratifiez d'une épithete ſi peu méritée, n'eſt point du tout une inquiſition, & il exiſte une grande différence entre Charles Voidel, grand inveſtigateur du comité des recherches, & Micaël-Emmanuel-Inigo Cacurados, grand inquiſiteur du ſacré tribunal de l'inquiſition : l'Eſpagne a des auto-da-fé, des ſan-benitos où l'on rôtit pour la plus grande gloire de Dieu les juifs & les héréticques à qui on a coupé le prépuce; en France, nous avons des potences, des lanternes où l'on ſuſpend les ariſtocrates qui ne croyent point à la liberté de Louis XVI, qui ne veulent point prêter leur ſerment civique, & qui ne veulent point reconnoître la conſtitution comme la plus belle invention de l'eſprit humain : en Eſpagne ſur la ſimple dépoſition d'un témoin, on empriſonne un juif pour avoir fait la grimace en voyant du lard, on le torture, on lui fait eſſuyer les perſécutions les plus tyranniques; en France, ſur la dépoſition de deux ſcélérats ſalariés, on incarcere ſans décret légal un homme véhémentement ſoupçonné de couver un projet de contre-révolution, parce qu'on a trouvé chez lui deux ſabres, trois fuſils & trois

la ſuite voyez à la fin du ſecond tome

de l'ancien deſpotiſme : au reſte, il a eu une conſolation en mourant, c'eſt qu'un de ſes juges lui a dit en forme de compliment de de condoléance, que ſa mort étoit néceſſaire, pour contribuer à la tranquillité du bon peuple qui, comme vous ſavez, n'en devint depuis que plus mutin & plus turbulent.

Vous voyez, ma chere enfant, qu'avec un peu de réflexion & de bons ſens, les phénomenes de la révolution, aux yeux d'un bon patriote, s'expliquent avec autant de facilité que les phénomenes de la nature aux yeux du phyſicien.

Après.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir *travaillé* les régimens, & de les avoir ſoulevé contre leurs ſupérieurs.

LE PERE CHABROUD.

Ceci jadis auroit été fort ſérieux : mais aujourd'hui, grâces à notre liberté, ce ne ſont que des jeux nationaux qui trou-

Suite page 29.

habits d'uniformes anti-nationaux : on le fait sortir de sa prison pour lui faire faire à pied près de deux cens lieues, attaché derrière une charette, & à l'entrée de chaque village, ses oreilles sont agréablement chatouillées par les cris harmonieux d'un peuple libre, *à la lanterne*, *à la lanterne* ; en Espagne, la superstition enfanta ce tribunal de sang; en France, c'est l'amour de la liberté qui a investi le comité des recherches d'une autorité illégale. Je ne pousserai pas plus loin la comparaison; d'après elle, il vous sera facile de voir qu'autant l'inquisition espagnole est odieuse, autant l'inquisition française est utile & respectable, puisqu'elle est entée sur la liberté, & qu'elle est destinée à déjouer tous les complots de l'aristocratie.

A l'égard de ce malheureux Favras, il est à-peu-près notoire qu'il étoit innocent, & que le crime dont on l'accusoit devoit plutôt lui mériter des honneurs que le gibet; mais lorsqu'une révolution vient régénérer un grand empire, il faut toujours qu'il y ait quelques victimes sacrifiées à la vindicte nationale, & il est fâcheux pour Favras que le sort soit tombé sur lui, & qu'il ait été le bouc émissaire chargé de toutes les iniquités.

Suite voyez à ce cahier page 27.

vent leur juſtification dans cet axiôme moderne : *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs.*

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir donné lieu à une foule de délations qui ont plongé dans les fers une infinité de citoyens innocens.

LE PERE CHABROUD.

Nouveaux égaremens d'eſprit. La délation pouvoit avoir quelque choſe d'infâme, d'odieux & de repouſſant ſous le regne des Néron & des Tibere; mais ſous la douce influence de notre régénération, la délation a pris les couleurs nationales, & un grand homme nous a prouvé qu'elle étoit une de nos principales vertus.

Après.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir ſouffert toutes ces éxécutions populaires qui déshonorent à jamais la révolution.

LE PERE CHABROUD.

Ces exécutions ſont ſans doute blâmables, mais elles étoient néceſſaires ; ce ſont les puſtules de la liberté, & puis, d'ailleurs. ce bon peuple avoit été ſi fort vexé ſous l'ancien régime, qu'il étoit bien juſte qu'il prît ſa revanche dans le nouveau.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, j'implore ici votre indulgence ; le péché dont je vais m'accuſer eſt d'une ſi monſtrueuſe énormité, que j'ai bien peur, ſi je mourois ſans votre abſolution, d'aller rôtir dans le fin fond des enfers, à côté des Jean Châtel & Jacques Clément.

LE PERE CHABROUD.

Courage, mon enfant, ayez confiance en la miſéricorde nationale : elle peut tout, ſi elle a abſous les aſſaſſins des Berthier & des Foulon, les Coupes-Tête, les d'Orléans & Mirabeau : elle peut auſſi vous accorder le pardon de vos fautes.

Je m'accuſe donc, mon pere, d'avoir laiſſé ſubſiſter dans la capitale une caverne de brigands, de voleurs, d'aſſaſſins, de régicides, d'athées, connue ſous la dénomination de CLUB DES JACOBINS; c'eſt dans cet horrible arſenal qu'on aiguiſe les poignards pour les diſtribuer enſuite à la haîne qui doit en frapper tous les ennemis de leur culte ſacrilége; c'eſt-là qu'on prépare les poiſons les plus ſubtils pour les remettre à l'envie qui doit en diſtiller le venin ſur ceux qui ne fléchiſſent point le genou devant l'autel de l'anarchie; c'eſt-là qu'on allume les torches bitumineuſes qu'on confie à la licence pour aller incendier les propriétés de ceux qui, encore fideles à leur roi, rejettent en friſſonnant leur ſyſtême de ſang & de boue; c'eſt-là qu'on fabrique ces leviers deſtructeurs qui, après avoir ébranlé le trône, doivent le renverſer de fond-en-comble; c'eſt à cette déteſtable école qu'on fait ſucer avec le ſang, à des jeunes Sécides, les exécrables maximes des Ravaillac & des Jacques Clément; c'eſt dans cet infernal ſanhédrin que d'impudens ſophiſtes, dans leur

audace héréſiarque, qui, marchant de l'impiété à l'irrégion, de l'irréligion à l'athéiſme, penſent orgueilleuſement qu'ils peuvent faire fléchir notre ſainte religion au gré de leur cupidité & de leur ambition.

LE PERE CHABROUD (*en ſe déchirant les habits.*)

O blaſphême ! c'eſt le démon de l'ariſtocratie qui eſt entré dans ton corps : ô créature miſérable & inconſtitutionnelle ! c'eſt lui qui te pouſſe à débiter de pareilles extravagances ; malheureuſe ! tu ſeras maudite à jamais par la petite fille du pere Target, & ton âme, auſſi noire que le negre de Philippe-le-Blanc, s'envolera dans les régions infernales où tu attendras Burke, Calonne, Mounier, Lally-Tolendal, & autres mécréans qui iront te rejoindre.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, abrégez vos malédictions, j'ignore ſi je les mérite.

LE PERE CHABROUD.

Comment, ſi tu les mérites ! tu as blaſphêmé contre la nation.

L'ANNÉE 1790

Contre la nation ! Eſt-ce que les jacobins ſont la nation ?

LE PERE CHABROUD.

Oui, les Jacobins repréſentent l'aſſemblée nationale, l'aſſemblée nationale repréſente la nation : donc les Jacobins ſont la nation.

L'ANNÉE 1790.

Ce que c'eſt que la logique !

LE PERE CHABROUD.

Si vous aviez étudié au collége de Louis-le-Grand, l'abbé Noël, en vous fouettant, vous auroit inculqué avec ſa férule, ſes argumens, & vous ne ſeriez pas tombé en faute. Je veux encore bien oublier l'incongruité anti-nationale que vous vous êtes permiſe, à condition que vous vous corrigerez.

Après.

L'ANNÉE 1790.

Mon pere, je m'accuſe d'avoir nourri & alimenté une cohue ignorante de praticiens, d'avocats, d'huiſſiers, de procureurs qui, appelés pour reſtaurer les finances de l'état, ont outre-paſſé leur pouvoir, ont pris le maſque du patriotiſme, le *domino* de légiſlateurs, & ont étayé leur ouvrage ſur le parjure. C'eſt cette bande de vociférateurs qui nous ont plongé dans l'abyme de malheurs qui nous accablent. Ce ſont eux qui affichent partout l'oubli des principes, l'impiété, l'immoralité, l'injuſtice, & le républicaniſme, diſant faſtueuſement, dans leur tribune, qu'ils veulent aſſurer le regne de la juſtice & de la religion, travailler au rétabliſſement des mœurs & à l'affermiſſement de la monarchie. C'eſt ainſi que cet aſſemblage monſtrueux d'êtres corrompus & crapuleux, ſe donnant impudemment le titre impoſant de régénérateurs, ſe jouent des propriétés les plus ſacrées, condamnent ou abſolvent ſuivant qu'on les flatte ou qu'on les cenſure, comptent pour

rien leurs commettans, rempliſſent proviſoirement leurs poches, & fourniſſent au milieu des larmes & des forfaits, leur trop longue carrière. C'eſt ainſi qu'on a vu un Camus voilant ſa perfidie intéreſſée & artificieuſe ſous le manteau de l'hypocriſie, déchirer tantôt le ſein du clergé qui l'avoit enrichi ; tantôt dans une pieuſe colere, s'élever contre les bouillons ſacriléges du Mirabeau, portés juſqu'à la plus violente impiété, comme ſi on pouvoit aimer la religion & calomnier ſes miniſtres. On l'a vu auſſi humaniſant la rigidité de ſa conſcience, faire un pacte doré avec le d'Orléans, & lui vendre ſa verbeuſe faconde, pour arracher de l'aſſemblée un décret qui lui adjugeât des ſommes qui ne lui étoient point dues. C'eſt ainſi qu'on a vu..... & que n'a-t-on pas vu dans cette boucherie nationale? Vous-même, mon pere, vous, ancien ſatellite du deſpotiſme, n'avez-vous point, à prix d'argent, blanchi & dégraiſſé Philippe le Rouge; car il étoit dans les deſtinées de la révolution, que le nom d'*Orléans* ſeroit toujours lié au crime & à l'injuſtice. N'avez-vous point, abuſant de votre routine avocaciere, voulu juſtifier & ſanctifier même les plus abo-

minables forfaits ? Ah ! mon pere, qui des deux eſt le plus coupable, ou de la pénitente ou du confeſſeur ?

(Le pere Chabroud, pendant ce diſcours, eſt en proie à l'agitation la plus violente ; ſon viſage ſe démuſcle à force de contorſions ; ſes cheveux ſe hériſſent, ſes yeux étincellent, ſa bouche blanchit d'écume ; tout enfin annonce en lui la plus forte indignation. Après 7 minutes & 8 ſecondes de ſilence, ſa colere s'exhale en ces mots :)

Que Satan, Aſtaroth, Belzebuth & le diable verd t'emportent dans leur ſéjour ténébreux ! qu'ils puniſſent ton inſolente arrogance, par les ſupplices les plus cruels ! c'étoit donc pour inſulter au caractere ſacré & à la majeſté nationale dont je ſuis revêtu, que tu m'as mandé auprès de toi. Tu demandes une abſolution, & c'eſt par des injures que tu la ſollicites, malheureuſe ! Si je n'avois pitié de toi dans ton agonie, je t'étranglerois de mes mains. Meurs, je te voue à toutes les furies de l'enfer.

(Pendant ce monologue, le pere Chabroud exprimoit ſa rage avec une ſi bruyante énergie, que tous les parens & amis de l'année 1790

accoururent, craignant qu'il ne fût arrivé quelque malheur à la malade ; mais ils furent bientôt raſſurés, & s'efforcerent d'appaiſer le pere Chabroud ; mais celui-ci étoit trop courroucé pour ſe prêter à aucune voie de conciliation, & la pauvre année 1790 couroit riſque de mourir ſans abſolution, ſi le pere Target ne fut arrivé. Ce grand homme, orné de ſes plumes judiciaires, adjura, au nom de ſa fille, mademoiſelle la conſtitution, les deux parties d'oublier leurs torts reſpectifs, & d'en faire le ſacrifice ſur l'autel de la patrie ; puis entre-mêlant habilement dans ſon diſcours des amendemens & des ſous-amendemens, il parvint à faire régner le calme & l'union, ſuivis de la paix, de la concorde & de la tranquillité.

Cela fait, le pere Chabroud donna une vigoureuſe mercuriale à l'année 1790, pour s'être permiſe des ſorties auſſi indécentes & auſſi inconſtitutionnelles contre ce que la révolution a de plus ſacré & de plus reſpectable. L'année 1790, après avoir exprimé ſon repentir dans un acte de contrition, reçut une abſolution entiere de toutes ſes fautes à la charge par elle, en forme de pénitence,

1°. De lire tous les matins, en ſe levant,

l'imitation de Cartouche, ou le code de nos législateurs.

2°. D'aller, après sa guérison, se purifier dans le club des Jacobins, des miasmes aristocratiques dont elle etoit infectée, y recevoir l'imposition des mains de l'évêque d'Autun & l'accolade de M. de Mirabeau.

3°. De lire tous les soirs, avant de se coucher, pour se procurer un sommeil paisible, les feuilles des Carra, Garat, Marat, Gorsas, Andouin, des Glantines, des Moulins, Fréron, & autres écrits pacifiques, destinés a chanter en mauvais Français, les bienfaits inappréciables de la révolution.

4°. D'aller faire un pélérinage dans le Quercy, pour méditer les mysteres de la révolution sur les cendres encore fumantes des châteaux incendiés.

Après avoir rempli cet acte religieux, le pere Chabroud donna sa bénédiction à la malade, & sortit pour se rendre aux Jacobins où il étoit attendu pour aviser aux moyens les plus sûrs & les plus expéditifs pour dissoudre le club monarchique.

L'année 1790, profondément émue de la scene bruyante qui venoit de se passer, ne fit plus que languir jusqu'au 31 décembre, jour

où elle expira à 11 heures 59 minutes 59 secondes du soir.

Une heure avant de mourir, elle appella mademoiselle sa fille, l'année 1791, lui tint un discours très-aristocratique, où elle l'invitoit à ne pas suivre son exemple, à aimer sa patrie, son roi, la religion, à chérir & respecter ses ministres, & enfin à faire tous ses efforts pour faire régner l'ordre & la paix dans un royaume dechiré par l'anarchie la plus violente & la licence la plus effrénée.

Nous ignorons si l'année 1791 suivra docilement les avis de madame sa mere; (Dieu lui fasse paix & miséricorde) mais à voir le commencement de son regne, nous ne dissimulerons pas nos craintes; & si la persécution la plus tyrannique est le prélude de la carriere que l'année 1791 va fournir, nous avouerons que nous tremblons qu'elle ne se déshonore, comme sa mere, par une longue suite de forfaits.

Invitation civique de l'abbé Grégoire à de jeunes religieuſes.

Empreſſez-vous, jeunes nonettes,
D'imiter ces âmes parfaites,
Qui jettent la guimpe & bandeau,
Montrez-vous en petit chapeau.
Mais en franchiſſant vos barrieres,
N'oubliez pas, n'ymphes légeres,
De faire au moins le premier ſaut
A l'honneur du ſénat très-haut.

Si des murs qui vous tenoient cloſes,
Vous portez des lys & des roſes,
Les doux plaiſirs, n'en doutez pas,
Vont bientôt voler ſur vos pas.
Simples ſœurs dans vos monaſteres,
Brûlez-vous de devenir meres?
Chez nous, par d'habiles faiſeurs,
Vous en aurez tous les honneurs.

Le malheur d'une fille ſage,
Eſt d'avoir un amant volage,
Car, hélas! ſous le firmament,
Tout eſt ſujet au changement.
Voilà ce qu'il eſt bon d'apprendre,
Avant que de rien entreprendre,
Voulez-vous vivre heureuſement,
Aimez auſſi le changement.

C'eſt la maxime la plus belle ;
De cette liberté nouvelle,
Que pour être franc citoyen ;
Il faut n'avoir aucun lien.
Si vous ſuivez cette maxime ;
Dont vous devez bien faire eſtime ;
Mettez vos attraits à l'encan,
Dans le quartier du pélican. (1)

Pour vous, ma révérende mere ;
Dont on liroit le baptiſtere ;
Sur un vieux maſque dévoilé ;
Demeurez ſous votre ſcellé.
Quand vous ſeriez de cire vierge ;
On vous prendroit pour un vieux cierge ;
Plus propre à des enterremens,
Qu'à l'office des bons vivans.

---

(1) *Le quartier du pélican eſt connu par les amateurs, pour le grand nombre de beautés nationales qu'il renferme.* (Note des rédacteurs.)